

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 431 approuvant et rendant exécutoire le rôle primitif de, la contribution des patentes et de la contribution pour frais de chambre de commerce de Djibouti (exercice 1966)

n° 431

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mars 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé et rendu exécutoire le rôle primitif de la Contribution des Patentes et de la Contribution pour frais de Chambre de Commerce du Cercle de Djibouti, exercice : 1966, comprenant sept cent soixante dix-neuf (779) articles arrêté à : Contribution des Patentes 133715.259F Contribution pour frais de Chambre de Commerce.....4.395.379 Total. 138110.638 F (Cent trente-huit millions cent dix mille six cent trente-huit francs Djibouti.)